

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le trois avril à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur
DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20250403_13

↳ **Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales 2025.**

Date de la convocation

▪ 28 mars 2025

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL
Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, LAVIÉVILLE Chantal,
M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, HECTOR Ludivine, NOËL Laure, M. SENEAL
Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. SERGENT Didier, Mme REBOUL Sophie, M. IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOLIE Pascal
M. LEPRÊTRE Médéric	à	Mme KOROL Renée
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme NOURTIER Fabienne
M. LAMIRAND Christophe	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

Absents excusés sans procuration

Mme BARDEAUX Sandrine
Mme SAUVAGE Edith
M. MARLOT Loïc
Mme HEMBERT Axelle

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance

M. JOUGLEUX Jean-Luc

SERVICE FINANCIER

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Le produit fiscal global attendu pour 2025 des trois taxes directes locales s'élève à **8 875 500 €** (*huit millions huit cent soixante-quinze mille cinq cent euros*), dont **75 481 €** (*soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-un euros*) d'allocations compensatrices, **22 886 €** (*vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-six euros*) de versement d'une garantie individuelle de ressources (G.I.R.) revenant à la Commune, **636 846 €** (*six cent trente-six mille huit cent quarante-six euros*) de versement du coefficient correcteur et un produit fiscal attendu des trois taxes directes locales de **8 140 287 €** (*huit millions cent quarante mille deux cent quatre-vingt-sept euros*).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le produit attendu et de fixer les taux d'imposition correspondants.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

FIXE le produit fiscal attendu pour l'année 2025 des trois taxes directes locales à **8 140 287 €** (*huit millions cent quarante mille deux cent quatre-vingt-sept euros*) et les taux d'imposition des trois taxes à :

- Foncier bâti : **65,11 %**
- Foncier non bâti : **87,27 %**
- Taxe d'habitation : **30,63 %**

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,
Jean-Luc JOUGLEUX.

#signature#